

**DÉCLARATION DE CHANGEMENT DE SITUATION PERSONNELLE ET FAMILIALE,
INTERVENU EN FRANCE OU A L'ÉTRANGER,
APRÈS LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE**

Document à remettre en deux exemplaires, à la préfecture ou au consulat de France de votre domicile,
accompagné des justificatifs des changements signalés produits en original avec,
le cas échéant, leur traduction par un traducteur agréé.

Nom : _____ Prénom(s) : _____

Nom de l'épouse : _____

Date et lieu de naissance : _____

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur que les modifications suivantes sont intervenues dans ma situation personnelle et familiale :

Nouvelle adresse : _____

Bâtiment : _____, escalier : _____, étage : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pacte civil de solidarité

Mariage : Joindre l'acte de mariage (civil, religieux, coutumier, reprise en mariage) et traduction, photocopie du titre de séjour ou de la carte d'identité française du conjoint.

Adresse de l'époux(se) : _____

Divorce, séparation légale (justificatifs : jugement et traduction)

Séparation de fait en cours

Adresse de l'époux(se) : _____

Naissance(s) d'enfant(s) : Joindre le(s) acte(s) de naissance du ou des enfants.

Adresse(s) des enfants mineurs : (justificatifs : attestation de versement des prestations CAF ou certificat(s) de scolarité).

Décès du conjoint ou d'un enfant (justificatifs : acte de décès)

Je sais que toute fausse déclaration ou omission peut entraîner le retrait du décret de naturalisation ou de réintégration me concernant en application de l'article 27-2 du code civil.

Certifié exact et complet à _____

Signature _____

Le _____

Demande d'acquisition de la nationalité française : récépissé de dépôt de déclaration de changement de situation personnelle et familiale.

Préfecture : _____

Numéro

Consulat : _____

du dossier : _____

Reçu le : / /

Retourné au déclarant le : / /

Nom et signature de l'agent

ATTENTION : Si postérieurement à l'envoi de ce document, vous souhaitez signaler un autre changement de situation personnelle ou familiale, il vous appartient de retirer un nouveau formulaire auprès de la préfecture ou du consulat.